



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE

La section « Russie » de la Société de législation comparée  
**est heureuse de vous inviter à assister à la conférence donnée par**

**Daniel Guyot,**

Avocat honoraire et ancien magistrat

## **1917, révolution en Russie : naissance d'un nouveau système juridique, le droit soviétique**

**Lundi 22 mai 2017 à 17h30**

Lors d'une conférence donnée en 2005, Alexandre Zinoviev, philosophe, sociologue, écrivain, comparait la fin du régime tsariste et la disparition de l'Union soviétique, et soulignait la rapidité avec laquelle, dans les deux cas, l'ancien système social avait été remplacé par un système entièrement nouveau :

*« ... dans le temps de l'Histoire, la période pendant laquelle se met en place un nouveau système social, se réduit presque à un instant. En 1917, en octobre, une révolution s'est produite, et dès la fin des années 1920, le système soviétique, dans ses grandes lignes, était déjà constitué. Et maintenant, dans les années 1991-1993, un coup d'état s'est produit ; à la fin du siècle dernier, le système social dans lequel nous vivons à présent, dans ses grandes lignes, était déjà constitué ... »*

La transformation d'une société est-elle aussi rapide que l'affirme le philosophe? S'agissant du droit, le nouveau droit, même radicalement différent du système juridique antérieur, n'est-il pas resté, au moins en partie, l'héritier du passé? Le droit soviétique, dans ses principes, était-il fixé dès l'origine?

A l'occasion du centenaire de la révolution russe, M. Daniel GUYOT abordera ces différentes questions, et évoquera les premières années du droit nouveau, mis en place en Russie à partir de 1917.

L'intervention de M. Daniel GUYOT sera suivie d'un débat.

**Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris, Amphithéâtre (1<sup>er</sup> étage)**

**L'accès à cette conférence est libre. Il est toutefois recommandé de s'inscrire préalablement à cette conférence auprès de la SLC en informant de votre participation Mme Bouvier : [emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)**